

Les coursiers rouleront à deux vitesses

Alors qu'Uber Eats fait ses débuts à Genève, le métier de coursier à vélo se professionnalise, via une convention collective de travail. Paradoxalement, les livreurs de nourriture ont un statut particulier



Uber Eats, l'entreprise qui met en relation clients et restaurateurs, a lancé ses activités de livraison de nourriture à Genève. — © Neil Hall/Reuters ©

[Caroline Christinaz](#) – Le Temps

Publié jeudi 29 novembre 2018 à 19:00

Modifié vendredi 30 novembre 2018 à 15:37

Ça y est, Uber Eats fait partie du paysage de la livraison en Suisse. L'entreprise qui met en relation clients et restaurateurs a annoncé, jeudi, le lancement de ses activités à Genève. La multinationale affirme avoir déjà recruté une centaine de coursiers (vélo et scooter) et indique que quelque 100 restaurants figurent dans son catalogue. «Pour l'instant», précise-t-elle.

L'arrivée du géant américain, qui promet de bouleverser l'univers de la livraison de nourriture, coïncide avec la signature d'une convention collective de travail (CCT) pour les coursiers à vélo et les services de coursiers urbains. Applicable dès 2019, cette CCT promet une meilleure protection sociale aux livreurs qui la rejoindront.

Légitimer la profession

«Cette démarche crédibilise notre activité, affirme Tristan Cordonier, codirecteur de Vélocité, l'entreprise active à Lausanne, Yverdon et Neuchâtel. Elle permet de ne plus considérer notre métier comme un boulot d'étudiant.»

Depuis la naissance il y a trente ans de la première entreprise suisse de coursiers à vélo, à Lucerne, toutes les villes helvétiques se sont vues dotées d'un service de livraison à deux-roues. «C'est un métier en constante évolution», souligne Michel Guillot, secrétaire régional de Syndicom pour la région de Genève et de La Côte. «De par son activité écologique et sportive, il attire à la fois des nouveaux employés et l'intérêt d'une clientèle plus vaste.»

Comme une évidence

Pour le syndicaliste, conclure une CCT sonnait comme une évidence. Depuis la révision de la loi sur la Poste en 2013, toutes les entreprises associées au géant jaune sont tenues d'adopter un partenariat social. Mais c'est surtout l'arrivée de grands groupes internationaux dont l'argument de vente repose sur les bas coûts, voire la gratuité des livraisons, qui a sonné le tocsin.

Pour Michel Guillot, il est hors de question que ces géants étrangers viennent imposer leurs règles du jeu. «Peut-être qu'aux Etats-Unis l'expression «marche ou crève» fonctionne encore. Ce n'est pas le cas en Suisse. La concurrence doit se porter sur le service et pas sur les travailleurs», précise-t-il.

«La livraison a un coût»

«Adopter cette CCT permet de faire comprendre que la livraison a un coût», précise Tristan Cordonier. Pour le canton de Vaud, le document impose un salaire minimum annuel brut de 46 000 francs (48 000 à Genève). Un congé paternité d'une semaine fait également partie des avantages.

L'arrivée des grandes enseignes comme Uber Eats ainsi que d'autres acteurs qui menacent leurs activités a accéléré l'élaboration de cette CCT. Même si celle-ci distinguera les coursiers «ordinaires» des coursiers «food», livrant des plats préparés. Ces derniers, exclus de la grille de salaires minimum de la CCT, sont soumis à celle de GastroSuisse pour l'hôtellerie et la restauration. Un paradoxe? «Les deux activités ont dû être séparées, car l'activité des coursiers food ressemble davantage à un travail annexe. Ils sont moins professionnels et travaillent à des taux inférieurs», justifie Tristan Cordonier.

Contactée, GastroSuisse n'a pas été en mesure de fournir de détails au sujet de ce corps de métier. Egalement approchée, Uber Eats affirme qu'en raison de leur statut d'indépendant, l'entreprise «n'offre pas aux coursiers partenaires de contrat dans le cadre d'une relation de travail».

Mobilisation des syndicats

En réaction à l'arrivée d'Uber Eats, Umberto Bandiera, responsable du secteur des transports et de la logistique en Suisse romande chez Unia, a réclamé une prise de position de la part des autorités genevoise. Il demande aussi que l'entreprise respecte les règles en vigueur pour ce type d'activités.

A ce sujet, lire aussi: [Les coursiers à vélo ont aussi leur Uber](#)